

Contrat 20h hebdo payé 15 ? + Repos hebdomadaire annulé

Par Thibault33, le 21/05/2012 à 19:06

Bonjour, voici mon problème:

- Je suis livreur dans un restaurant. J'ai signé un contrat de 20h hebdo. Hors, sur ma fiche de paye, mon salaire de base est à 64,95h. J'ai chaque semaine travaillé entre 18 et 20h, et je cru comprendre que même si je faisais moins d'heures que prévues dans mon contrat, je devais être payé 20h quoi qu'il arrive. Quelqu'un peut m'éclairer ?
- Autre soucis, je viens d'enchainer 12 jours de travail sans repos hebdomadaire (j'ai travaillé tous les soirs de la semaine dernière). Il me semble que c'est anormal...

J'aurai voulu savoir quels sont mes droits, et que puis-je réclamer à mon employeur ? Merci de votre attention !

Par janus2fr, le 22/05/2012 à 07:54

Bonjour,

Effectivement, l'employeur doit vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat. S'il ne le fait pas, il doit au moins vous payer au salaire prévu. C'est tout simplement le respect du contrat de travail.

Pour les repos, vous devez au minimum bénéficier de 24 heures par semaine auxquelles s'ajoute les 11 heures quotidiennes, donc au moins 35 heures d'affilé sans travailler.

Par **P.M.**, le **22/05/2012** à **14:48**

Bonjour,

Le repos hebdomadaire doit être respecté après au maximum 6 jours de travail...